



Assemblée générale

Distr. limitée
6 octobre 2009
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

Point 39 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux**

Projet de décision présenté par le Président

Question de Gibraltar

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 63/525 du 5 décembre 2008 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984¹ et à Madrid le 27 octobre 2004, et notant la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du Processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

a) Demande instamment aux deux gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, à la lumière de ses résolutions pertinentes et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar;

b) Applaudit à l'heureuse issue de la réunion du Forum au niveau des ministres, qui a eu lieu le 21 juillet 2009, et à la ferme volonté commune que ceux-ci ont affirmée de progresser dans six nouveaux domaines de collaboration.

¹ A/39/732, annexe.

